



www.liaisons-sociales.com

## SOMMAIRE

### BREF SOCIAL (p. 1-6)

► Basculer les cotisations sur la valeur ajoutée aurait peu d'effet sur l'emploi  
 ► Le CAE préconise des mesures pour soutenir les PME en forte croissance

► Les femmes gagnent 11 % de moins que les hommes  
 ► Le comité d'alerte met en garde sur les dépenses maladie  
 ► Points de repère  
 ► Express

### MAGAZINE

n° 73 (p. 1-100)

► Pourquoi la pauvreté gagne du terrain

*Avec ce numéro de 8 pages dont 2 pages de publicité (formation) voyagent le magazine (100 p.) et un encart CEP [EJCEP 1-06]*

## BREF SOCIAL

### ÉTUDES ET RAPPORTS

# Basculer les cotisations sur la valeur ajoutée aurait peu d'effet sur l'emploi

Lors de ses vœux, le président de la République avait proposé une réforme du financement de la protection sociale, visant à **basculer** une **partie** des **cotisations patronales** sur une cotisation assise sur la **valeur ajoutée** (v. *Bref social* n° 14539 du 9 janvier 2006). Fin janvier, un comité interministériel a mis en place un **groupe de travail technique**, animé par **Bercy** et le **ministère de la Santé** et des **Solidarités**, pour examiner les différentes pistes possibles. Ce groupe vient de rendre ses travaux, qui seront transmis au Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), lequel doit y consacrer sa séance plénière du 19 juin prochain. Le **rapport ne privilégie** au final **aucun scénario**, tant les **avantages** attendus de la réforme apparaissent **ténus** au regard des **risques encourus**.

### Quatre pistes principales étudiées

Le **groupe de travail** avait pour **mandat** « d'**examiner** les différentes **options** qui permettraient un financement de la protection sociale par un **prélèvement** reposant sur une **assiette** plus juste et **favorable** à l'**emploi** ». Le montant des cotisations patronales de sécurité sociale n'atteignant plus que 2,1 % au niveau du smic (contre 28,1 % à partir de 1,6 smic), le groupe de travail a travaillé sur l'**hypothèse** d'un **basculement** de **2,1 points** de cotisation, soit un transfert de charges de 9 milliards d'€. Au-delà, une telle mesure renchérirait le coût du travail sur les bas salaires et réduirait l'embauche des travailleurs les moins qualifiés. **Quatre pistes** ont été étudiées :

• Une **cotisation** sur la **valeur ajoutée** (CVA). Le transfert de deux points

de cotisation équivaldrait à 0,91 point de CVA, avec la difficulté de calculer la valeur ajoutée pour les très petites entreprises. Le rapport préconise soit de leur maintenir le système existant, soit de leur appliquer un « calcul forfaitisé de leur valeur ajoutée ».

• La **modulation** des **cotisations** en fonction d'un **ratio** « **masse salariale/valeur ajoutée** » : une entreprise dont le ratio diminuerait verrait le montant de ses cotisations employeurs augmenter. Et inversement.

• La « **TVA sociale** ». La baisse de 2,1 points de cotisation sociale serait compensée par une hausse de la **TVA**, qui serait **portée** de 19,6 % à **20,8 %**.

• La **contribution patronale généralisée** (CPG) : l'**assiette** des cotisations serait **élargie** aux **compléments de rémunération** (intérêt, participation, épargne salariale...) et **aides directes** de l'employeur à ses salariés (titres restaurants, chèques vacances...), ainsi qu'au **résultat courant avant impôts**. Un point de CPG représenterait 5,5 milliards d'€.

### Des avantages limités

Les **effets macroéconomiques** des quatre mesures sont les suivants :

• La **CVA créerait** environ **28 000 emplois** sur **deux ans**, réduirait l'investissement de 0,3 %, mais n'aurait pas d'impact sur la croissance et les prix. À plus long terme, elle pèserait sur l'investissement et présenterait un risque accru d'évaporation de l'assiette des prélèvements sociaux.  
 • L'**effet** de la **CPG** ou de la **modulation** de cotisation serait **similaire**.  
 • La **TVA sociale créerait 23 000 emplois** sur deux ans, mais pèserait sur la consommation, donc sur la croissance. La hausse de la TVA pénali-

serait l'investissement, la production et générerait un effet inflationniste qui dégraderait l'équilibre des finances publiques de 0,12 point de PIB dès la première année. Une TVA sociale préservant l'équilibre des finances publiques aurait un effet positif moindre sur l'emploi, avec 18 000 emplois créés en deux ans.

Quelle que soit la réforme envisagée, celle-ci aura à **long terme** « un effet **quasi nul** sur l'emploi », selon le rapport. La **CVA** et la **modulation des cotisations**, en raison de l'exclusion de certaines catégories de redevables de leur champ, devront être notifiées à la **Commission européenne**. Celle-ci aurait donc à se **prononcer préalablement** à leur **entrée en vigueur**. La TVA sociale respecterait, elle, le droit communautaire, dès lors que le taux global ne dépasse pas 25 %.

### Impact sur les transferts

La prise en compte de la valeur ajoutée **pénaliserait** les **secteurs à forte intensité capitalistique** (industries agricoles et agroalimentaires, industries de biens de consommation, énergie et activités financières). Elle **avantagerait** les **activités intensives en main-d'œuvre** (industrie des biens d'équipement, construction, services aux entreprises et aux particuliers). De même, les **PME bénéficieraient** de la **réforme** alors que les **grandes entreprises** seraient **perdantes**. Au total, près d'un quart des entreprises, toutes tailles confondues, serait perdantes, avec un niveau de pertes estimé à 1,12 milliard d'€, dans le cas de la CVA et 1,57 milliard dans le cas de la CPG. La TVA sociale transférerait, quant à elle, une partie des charges sur les ménages. ■

### SÉCURITÉ SOCIALE

Un rapport évalue les effets des différentes pistes visant à élargir l'assiette des cotisations sociales à la valeur ajoutée

liaisons-sociales.com